Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20261012-DE1052026-DE

Délibération n° 105-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 1er octobre 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST — Patrick TALLEC - Goulven HUITOREL – Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD - Pierre-Baptiste GELARD - Floriane BERTHAULT - Eloïse GLOU - Etienne PROTHON - Erwann DIRAISON - Déborah BELEC - Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Laurence LE MANACH - Jimmy TOUATI - – Nathalie LE MOAL - Gwenn LE DAIN-

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 19 Nb de votants : 19

OBJET : SDEF : PROPOSITION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

Le Maire expose à l'assemblée que le SDEF propose aux collectivités une assistance pour la mise en place d'un contrat de maintenance, d'exploitation et de suivi de leurs installations thermiques et de ventilation.

Suite à la mise en place d'un 1er marché groupé qui a démarré en janvier 2025, les communes ont pu constater les bénéfices suivants :

- Simplification de la gestion de leurs installations pour les agents de la commune,
- Mise aux normes des équipements
- Amélioration du confort des occupants,
- Maîtrise des dépenses énergétiques,
- Assistance technique et administrative du SDEF.

Le SDEF propose de mettre en place un nouveau marché de maintenance groupé qui prendra effet fin 2027.

Préalablement à la mise en place de ce contrat de maintenance, le SDEF propose de réaliser un pré-audit afin de communiquer une estimation du coût annuel du contrat afin de permettre à la collectivité d'adhérer ou non au groupement de commande.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis pour adhérer ou non au groupement de commande proposé par le SDEF pour la maintenance des installations de chauffage et de ventilation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Emet un avis favorable pour adhérer à un groupement de commande pour la maintenance des installations de chauffage et de ventilation.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN
29 (Finistère)